

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

Compte rendu de la réunion du comité syndical du 13 avril 2017 à Vittel

L'an 2017, le 13 avril à 17h, les membres du comité syndical du PETROV, dûment convoqués par le Président sortant du PETROV, Jean-Luc COUSOT, le 6 avril 2017, se sont réunis en mairie de Vittel.

Nombre de Délégués en exercice : 17 - Présents : 11 - Votants : 14

Présents : Madame VIGNOLA Jacqueline et Messieurs ADAM Bernard, BIGEON Jean-Marie, COUSOT Jean-Luc, HUEL Jean-Luc, LALLEMAND Michel, NOVIANT Patrice, PIERROT Henri, PREVOT-PIERRE David, SEJOURNE Yves, THIRIAT Daniel

Absents excusés ayant donné pouvoir : GAULTIER Jean-Jacques à COUSOT Jean-Luc, GERECKE Luc à THIRIAT Daniel, SAUVAGE Guy à VIGNOLA Jacqueline

Secrétaire de séance : SEJOURNE Yves

Assistaient à la séance : MALIK Paul et SCHICKEL Mathieu

Le Président constate que le quorum est atteint : 11 présents, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (VOTE : unanimité) :**

I. Budget primitif 2017

Le président donne lecture au comité syndical du budget primitif 2017 du PETR, arrêté en dépense et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	38 312 €	38 312 €
Section de fonctionnement	172 970 €	204 228,85 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de fixer la cotisation pour l'année 2017 des communautés de communes membres du PETR à hauteur de 1,50 € par habitant, selon la répartition suivante :

	Pop. 2016	cotisations 2017
CC Ouest Vosgien	24 372	36 558 €
CC Mirecourt Dompain	20 660	30 990 €
CC Terre d'eau	18 880	28 320 €
TOTAL	63 912	95 868 €

- décide d'approuver le budget primitif 2017 du PETR, tel qu'il est présenté par son Président, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

2. Tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

- de créer un emploi d'attaché à compter du 1er mai 2017, à temps complet, pour assurer des missions de gestion financière du programme LEADER 2014-2020, et pour exercer les missions suivantes :

- secrétariat du programme LEADER,
- accompagnement des porteurs de projets,
- suivi financier du programme, saisie et suivi des opérations sur le logiciel de gestion « OSIRIS »,
- présentation des éléments administratifs et financiers devant le comité technique et le comité de programmation,
- relations administratives avec l'autorité de gestion, le service instructeur, l'organisme payeur et les différents cofinanceurs,
- participation au réseau des gestionnaires LEADER,
- communication,
- mise en œuvre de projets de coopération,
- secrétariat et logistique du PETROV,
- suivi des projets engagés par le PETROV,

- cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service.

- le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'un niveau scolaire de niveau I et la possession des diplômes correspondants, ainsi que d'une expérience professionnelle dans la gestion de programme de financements européens, sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- d'autoriser son Président à signer tous documents nécessaires à la mise en application de ce tableau des effectifs.

3. Projet d'animation et de gestion du programme LEADER

Animation 2016 - 2017 – 2018

Le projet « Animation » consiste à réaliser l'animation du programme LEADER Ouest des Vosges. Le chef de projet au PETR devra notamment :

- Finaliser le conventionnement du programme LEADER,
- Organiser les comités de programmation, comités techniques et groupes de travail nécessaires à la mise en œuvre du programme,
- Suivre la consommation financière du programme,
- Assurer la veille permettant la meilleure adéquation du programme avec les besoins du territoire,
- Assurer la communication du programme,
- Assister porteurs de projet dans le montage de dossier de demande de subvention,
- Initier des projets de coopération,
- Entretenir les relations avec l'autorité de gestion, le service instructeur et l'organisme payeur et les cofinanceurs habituels du programme,
- Participer au Réseau Rural Régional et aux réseaux LEADER.

Le plan de financement annuel afférent à cette action est le suivant :

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

Dépenses	€	Recettes	€
Frais salariaux	50 000	autofinancement	10 560
Frais de missions	2 500	Conseil Départemental des Vosges	9 000
Frais de téléphone	300	FEADER	33 240
Total	52 800	Total	52 800

Le comité syndical approuve, à l'unanimité :

- Le projet « Animation » et son plan de financement
- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et du FEADER au titre du programme LEADER Ouest des Vosges 2014-2020
- Décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs
- S'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs.

Gestion 2016 -2017 -2018

Le projet « Gestion » consiste en la gestion du programme LEADER 2014-2020. La gestionnaire financière devra notamment assurer :

- Assurer Le Secrétariat du programme,
- Accompagner les porteurs de projets dans le montage de leurs dossiers de demande de subvention et de paiement,
- Assurer le suivi financier du programme,
- Saisir et suivre les opérations sur le logiciel OSIRIS,
- Présenter les éléments administratifs et financiers devant le comité technique et le comité de programmation,
- Entretenir les relations administratives avec l'autorité de gestion, le service instructeur, l'organisme payeur et les différents cofinanceurs,
- Participer au réseau des gestionnaires LEADER

Le plan de financement annuel afférent à cette action est le suivant :

Dépenses	€	Recettes	€
Frais salariaux	30 000	autofinancement	6 260
Frais de missions	1 000	FEADER	25 040
Mobilier de bureau	6 000		
Frais de téléphone	300		
Total	31 300	Total	31 300

Le comité syndical approuve, à l'unanimité :

- Le projet « Gestion » et son plan de financement,
- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès du FEADER au titre du programme LEADER Ouest des Vosges 2014-2020,
- Décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs,
- S'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs.

4. Questions et informations diverses.

Organisation de la 1^{ère} Conférence des maires du pôle d'équilibre territorial et rural de l'ouest des Vosges le **jeudi 20 avril à 16h00 à l'espace Flambeau à Mirecourt.**

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18h30